



Loi sur les relations industrielles
(L.R.N.-B., chap. I-4)

DÉCLARATION CONCERNANT LES DOCUMENTS D'ADHÉSION AU SYNDICAT
DIVISION DE LA CONSTRUCTION

Entre:

le requérant,

-et-

le défendeur,

-et-

l'intervenant.

Je soussigné(e), _____, _____
(NOM) (FONCTIONS)

*du requérant *de l'intervenant déclare, pour autant que je sache et sois fondé(e) à croire:

1. Que les documents présentés à l'appui de la demande d'accréditation formulée conformément à l'article 10 de la loi, le _____ 20 _____, constituent des pièces justificatives de l'adhésion au syndicat de _____ personnes à l'emploi du défendeur dans l'unité de négociation que

(NOMBRE)

*le requérant *l'intervenant estime habile à négocier collectivement à la date de la demande.

2. _____ personnes étaient à l'emploi du défendeur dans l'unité de négociation que

(NOMBRE)

*le requérant *l'intervenant estime habile à négocier collectivement à la date de la demande.

- *3. (Si les pièces justificatives sont constituées en partie de reçus ou de quittances de paiement de cotisations ou de droits d'adhésion) Ayant eu une connaissance directe des faits et à la suite de l'enquête que j'ai menée, je déclare que les personnes dont les noms figurent sur les reçus ou quittances ont effectivement perçu ces sommes en paiement de cotisations ou de droits d'adhésion et que chaque membre pour lequel il a été établi un reçu ou une quittance a personnellement payé le montant y indiqué à la personne y mentionnée comme chargée d'en assurer le recouvrement SAUF DANS LES CAS SUIVANTS:

INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Fait à _____ le _____ 20 ____ .

(signature et fonctions)

N.B. La présente formule doit être rempli et signée conformément aux dispositions de la loi et des règles de la Commission.

FORMULE RÉSERVÉE À L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION